

# Dites-nous quels sont vos plafonds de cotisation – nous vous aiderons à ne pas les dépasser

Avez-vous déjà versé trop de cotisations à votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou à votre compte d'épargne libre d'impôt (CELI)? Si c'est le cas, vous savez qu'il y a des pénalités fiscales et que c'est une situation difficile à corriger. Mais il y a une solution – dites-nous simplement quels sont vos plafonds de cotisation et nous vous aiderons à ne pas les dépasser.

Fournissez-nous une adresse de courriel valide et vos plafonds de cotisation en ligne sur **masunlife.ca**. Nous vous enverrons un avis par courriel, par exemple si vous approchez, atteignez ou dépassez vos plafonds. Nous vous enverrons aussi un rappel pour que vous mettiez à jour vos plafonds de cotisation chaque année.

## Où trouver votre plafond de cotisation annuel à un REER

Vous trouverez votre plafond de cotisation à un REER sur la page Mon dossier pour les particuliers de l'Agence du revenu du Canada (ARC) ou sur votre dernier avis de cotisation de l'ARC. Si vous ne nous fournissez pas votre plafond de cotisation, nous utiliserons le plafond par défaut de votre régime – il se trouve sur votre page de suivi des plafonds de cotisation.

N'oubliez pas – vous avez un seul plafond pour l'ensemble des REER établis à votre nom (y compris les REER de conjoint).

Comme nous n'avons aucune idée de l'épargne que vous pourriez détenir à l'extérieur de votre régime au travail, vous demeurez responsable de ne pas verser trop de cotisations.



## Mettez à jour votre plafond de cotisation à un REER sur [masunlife.ca](https://masunlife.ca)

Après avoir ouvert une session sur [masunlife.ca](https://masunlife.ca), sélectionnez **Mon centre financier, Demandes, Feuilles fiscaux et plafonds de cotisation**, puis **Plafonds de cotisation** pour nous indiquer votre plafond personnel.

Votre plafond de cotisation à un REER sera rétabli à la valeur par défaut du régime au début de chaque année civile – vous devrez donc le mettre à jour chaque année.

## Où trouver votre plafond de cotisation annuel à un CELI

Vous trouverez votre plafond de cotisation à un CELI sur la page *Mon dossier* pour les particuliers de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Si vous ne nous fournissez pas votre plafond de cotisation, nous utiliserons le plafond par défaut de votre régime – il se trouve sur votre page de suivi des plafonds de cotisation.

Comme nous n'avons aucune idée de l'épargne que vous pourriez détenir à l'extérieur de votre régime au travail, vous demeurez responsable de ne pas verser trop de cotisations.

## Mettez à jour votre plafond de cotisation à un CELI sur [masunlife.ca](https://masunlife.ca)

Après avoir ouvert une session sur [masunlife.ca](https://masunlife.ca), sélectionnez **Mon centre financier, Demandes, Feuilles fiscaux et plafonds de cotisation**, puis **Plafonds de cotisation** pour nous indiquer votre plafond personnel.

## *Nous sommes là pour vous aider*



Pensez à l'appli **ma Sun Life mobile**. Téléchargez-la à partir de Google Play ou de l'App Store d'Apple. Vous pouvez vérifier vos soldes, suivre vos placements et verser des cotisations occasionnelles, où que vous soyez.



Consultez **masunlife.ca** pour voir nos outils, nos articles et nos vidéos.



Appelez-nous, ou ouvrez une session sur **masunlife.ca** et sélectionnez **Clavardez maintenant avec un représentant du Centre de service à la clientèle**.